

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

N° 49-2024

Objet : **Décision modificative N° 4**

Vu la délibération N° 18-2024 en date du 13 mars 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,

Vu la délibération N° 22-2024 en date du 03 avril 2024 portant d'adoption de la Décision Modificative N° 1.

Vu la délibération N° 30-2024 en date du 29 mai 2024 portant d'adoption de la Décision Modificative N° 2.

Vu la délibération N° 37-2024 en date du 26 juin 2024 portant d'adoption de la Décision Modificative N° 3.

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 04 septembre 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster les recettes et les dépenses de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
040	020	13911	Etat et Etablissement Nationaux	+	2 800,00 €
23	321	2313	Travaux	+	625 768,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES					628 568,00 €
RECETTES					
13	020	1328	Subventions (Fond Vert)	+	628 568,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES					628 568,00 €

Suite de la délibération N° 49-2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
012	510	6455	Assurance du personnel	+	2 247,37€
012	510	6453	Cotisations Caisses de retraites		20 848,58 €
012	510	6451	Cotisation URSSAF		12 921,00 €
012	510	64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		4 521,70 €
012	510	64131	Rémunération non titulaire		21 418,93 €
012	510	64113	NBI		7 786,51 €
012	510	64111	Rémunération principale		33 139,47 €
012	510	6331	Versement de transport		1 378,00 €
012	510	6336	Cotisations au CNFP		551,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES					104 812,56€
RECETTES					
042	020	777	Quote-part Sub d'investissement transférée	+	2 800,00 €
73	020	7351	Autres taxes diverses	+	102 012,56 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES					104 812,56 €

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 septembre 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze septembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GIRAUD, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

Etait absent excusé :

Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024.